

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2023**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 6 novembre 2023, le Règlement numéro 393-2023 modifiant le Règlement numéro 172-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et ses amendements;

QUE ledit règlement a été approuvé le 10 novembre 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023 à la suite de la publication d'un avis de la ministre des Affaires municipales à cet effet dans la Gazette officielle du Québec;

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Pascal, ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le Journal le Placoteux du 17 janvier 2024 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 9 janvier 2024.

Signé à Saint-Pascal, ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

